

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Visseiche

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 23/05/2025
Et
Publication ou notification du :
23/05/2025

L'an 2025, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Visseiche s'est réuni à la Salle communale, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GATEL Bruno, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/05/2025.

Présents : M. GATEL Bruno, Maire, Mmes : COCHET Tiphaine, MARTIN Jennifer, MM : DAGUIN Clément, DAUVIER Vincent, DELONGLÉE Joël, HAREAU Ludovic, SIMON Claude, VIDAL Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BESNARD Jean-Pierre à M. DAGUIN Clément, FRITEAU Eric à M. DAUVIER Vincent, LAMBERT Pascal à M. GATEL Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. DAGUIN Clément

2025-043 – TARIFS CENTRE DE LOISIRS MERCREDI ET PETITES VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

1- CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRES

M. le Maire propose de maintenir les tarifs du centre de loisirs périscolaire pour l'année 2025-2026 identique à ceux de l'année 2024-2025.

Numéro tranche	Tranche de QF	Par enfant			Enfant hors commune			Enfant Commune	Enfant hors Commune non financeur
		Journée entière	1/2 Journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée entière	1/2 Journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas	Journée sans repas
1	Inférieur ou égal à 741	11,00 €	3,90 €	7,80 €	13,50 €	5,00 €	10,00 €	7,80 €	10,00 €
2	742 > 897	11,50 €	4,00 €	8,00 €	13,80 €	5,20 €	10,40 €	8,00 €	10,20 €
3	898 > 990	12,50 €	4,20 €	8,40 €	15,00 €	5,60 €	11,20 €	8,40 €	11,20 €
4	991 > 1095	14,00 €	4,60 €	9,20 €	16,80 €	6,00 €	12,00 €	9,20 €	12,00 €
5	1096 > 1311	14,50 €	5,00 €	10,00 €	17,40 €	6,20 €	12,40 €	10,00 €	12,40 €
6	> 1311	14,90 €	5,10 €	10,20 €	17,80 €	6,60 €	13,20 €	10,20 €	13,20 €

Les tarifs de la Commune s'appliquent aux communes qui financent le Centre de Loisirs Label Aventure ; à savoir Marcellé-Robert, Arbrissel, Rannée et la Guerche de Bretagne.

Les tarifs du territoire s'appliquent également aux enfants des animateurs.

Sortie organisée dans le cadre des activités : 6 €

La garderie : gratuite

Le goûter : inclus dans l'accueil.

En cas de non-inscription sur le Portail Famille, une majoration de 50 % sera appliquée en fonction du quotient familial dont dépend la famille.

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité;

- FIXE les tarifs comme indiqué ci-dessus pour l'année 2025-2026.
- DECIDE de voter une majoration de 50 % des tarifs du centre de loisirs en fonction du quotient familial dont dépend la famille pour l'année scolaire 2025-2026 en cas de non inscription sur le portail Famille.

2- PETITES VACANCES SCOLAIRES

		Par enfant	Enfant Hors Commune	Enfant Commune	Enfant hors Commune non financeur
Numéro tranche	Tranche de QF	Journée entière	Journée entière	Journée sans repas	Journée sans repas
1	Inférieur ou égal à 741	11,30 €	13,80 €	8,10 €	10,30 €
2	742 > 897	11,80 €	14,10 €	8,30 €	10,50 €
3	898 > 990	12,80 €	15,30 €	8,70 €	11,50 €
4	991 > 1095	14,30 €	17,10 €	9,50 €	12,30 €
5	1096 > 1311	14,80 €	17,70 €	10,30 €	12,70 €
6	> 1311	15,20 €	18,10 €	10,50 €	13,50 €

Les tarifs de la Commune s'appliquent aux communes qui financent le Centre de Loisirs Label Aventure ; à savoir Marcillé-Robert, Arbrissel et la Guerche de Bretagne.

Les tarifs du territoire s'appliquent également aux enfants des animateurs.

Sortie organisée dans le cadre des activités : 6 €

La garderie est payante :

- Garderie matin de 7H15 à 9H00 : 2,00 €
- Garderie soir de 17H00 à 18H30 : 1,50 €

Le gouter : inclus dans l'accueil.

En cas de non-inscription sur le Portail Famille, une majoration de 50 % sera appliquée en fonction du quotient familial dont dépend la famille.

De plus, il sera demandé à ce que les familles versent un acompte de 25 % afin de prendre en compte la réservation de leurs enfants au centre de loisirs pendant les petites vacances scolaires.

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité;

- DONNE son accord pour renouveler l'ouverture du Centre de loisirs pendant les vacances scolaires 2025-2026 (excepté les vacances de Noël et les vacances d'été) pour l'année 2025-2026 ;
- APPROUVE la grille tarifaire comme indiqué ci-dessus ;
- DECIDE de voter une majoration de 50 % des tarifs du centre de loisirs en fonction du quotient familial dont dépend la famille pour l'année scolaire 2025-2026 en cas de non inscription sur le portail Famille ;
- VALIDE le versement d'un acompte de 25 % par les familles pour les petites vacances scolaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 23/05/2025
 Le Maire
 Bruno GATEL

